



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 20 avril 2026

Étaient présents 23 : ABRARD Frédéric, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, DJOUDER Sarah, FOURCADE Georges, GLEYES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Étaient excusés 4 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, MÉTIFEU Marc, MOUGINOT Sarah

Pouvoirs 4 : AIGOUY Jean pouvoir à Pierre MARTY, ARPAILLANGE Michel pouvoir à Lison GLEYES, MÉTIFEU Marc pouvoir à Mélanie BALONAS, MOUGINOT Sarah pouvoir à Éliane OBIS

Secrétaire de séance : CABANER Charlotte

### COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Madame le Maire expose ce qui suit :

L'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la CCID est composée de 9 membres : La Maire ou l'adjoint délégué, président, et 8 commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Pour mémoire, depuis le précédent renouvellement, l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois est supprimée.

Il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La CCID formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties (Art 1505 du CGI) et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance à l'aide des listes 41 bâti et non bâti.

Elle se réunit 1 fois par an.

Ainsi, il est proposé la liste des commissaires suivants :

<b>TITULAIRES</b>	
<b>Nom, Prénom</b>	<b>Adresse</b>
Mélanie BALONAS	1 Camin de l'Ort 31560 NAILLOUX
Isabelle SANNINO	400 chemin Del Cers 31560 NAILLOUX
Eliane OBIS	33 rue Erik Satie 31560 NAILLOUX
Erik PARISOT	29 rue Erik Satie 31560 NAILLOUX
Lilian CHAUSSON	Lieu-dit « Pagues de Saule » 31560 NAILLOUX
Pierre VOREUX	Rue Occitane 31560 NAILLOUX
Philippe LABAU	4 impasse Molière 31560 NAILLOUX
Maurice CHEVAUGEON	3 rue Albert Camus 31560 NAILLOUX

<b>SUPPLEANTS</b>	
<b>Nom, Prénom</b>	<b>Adresse</b>
Charlotte CABANER	4 allée Erasme 31560 NAILLOUX
Danièle DELVART	3 rue Spinoza – Les 7 collines Apt 107 31560 NAILLOUX
Michel ARPAILLANGE	Lieu-dit « La Bourdette » 31560 NAILLOUX
Jérôme HACQUIN	1 Rue du champ des pauvres 31560 NAILLOUX
Christian DELMAS	828 chemin de Tregan 31560 NAILLOUX
Sylvie GOUTNIKOFF	31 rue Erik Satie 31560 NAILLOUX
Pierre MARTY	583 chemin de Tregan 31560 NAILLOUX
Justine CARREY	13 rue Jean Jaurès 31560 NAILLOUX

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux,

Madame la Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à soumettre au directeur des services fiscaux la composition de la CCID telle que présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

<b>Sens des votes : nombre + procurations</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

- De valider la composition de la CCID telle que présentée,
- D'autoriser madame le Maire à déposer cette proposition auprès du directeur des services fiscaux,
- De donner mandat à Madame le Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Délib. n° : 2026\_027

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le  
ID : 031-213103963-20260427-2026\_027-DE



## 7.1 Décisions budgétaires

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
transmission  
en Préfecture le : 29/04/2026  
de l'affichage le : 29/04/2026

Lison GLEYES,  
Maire,



Charlotte CABANER  
Secrétaire de séance,